

Renseignements du site et de la prise de prélèvement de l'eau brute

• <i>Type d'usage</i>	En permanence
• <i>La localisation de la prise d'eau</i>	Latitude : 45°12'26,27" N
	Longitude : 72°43'54,95" O
• <i>Le type de prélèvement d'eau</i>	Crépine submergée, 1965.
• <i>La profondeur du prélèvement</i>	La prise de prélèvement est située au fond du lac Davignon. Selon les responsables à l'usine de filtration, la colonne d'eau au-dessus de prise d'eau est de 3 à 4,5 m. Une bathymétrie du lac a été réalisée en 2010. Selon cette dernière, le fond du lac se trouve à 4.5 m sous le niveau de l'eau. Cette information corrobore avec les observations des opérateurs à l'usine de filtration.
• <i>Une description des infrastructures de prélèvement</i>	L'eau du lac Davignon est prélevée par une crépine submergée, passe dans une canalisation permettant un écoulement gravitaire, et elle est acheminée directement au bassin de l'usine de filtration.
• <i>Vue en coupe des infrastructures de prélèvement</i>	Voir schéma de prélèvement de l'eau brute.
• <i>Une description de l'état de l'installation de prélèvement d'eau et de son environnement immédiat</i>	L'environnement immédiat à la prise d'eau potable est urbain et résidentiel. Il n'y a pas d'embarcations à moteur à essence qui peut circuler sur le lac, sauf par les services d'urgence de la Ville.
• <i>Le débit de prélèvement autorisé</i>	Il est de 8 000 m ³ /jour, mais la capacité maximale de prélèvement est de 15 700 m³/jour d'eau.
• <i>Le niveau d'eau critique</i>	Ne s'applique pas. Selon les opérateurs de l'usine de filtration, il n'y a jamais eu un niveau d'eau problématique pour la production d'eau potable. Lorsque le débit est faible, il y a des problématiques de nitrates.
• <i>La largeur du cours d'eau en période d'étiage</i>	Ne s'applique pas. Le lac Davignon a une forme qui serpente. La prise d'eau potable se trouve dans une baie ovale d'une largeur (est-ouest) de 235 m et une longueur (nord-sud) de 425 m.
• <i>Le numéro de la plus récente autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère pour ce site</i>	Selon le Centre de contrôle environnemental — secteur municipal MEQ, la Ville de Cowansville n'a pas d'autorisation de prélèvement d'eau ; le régime d'autorisation de prélèvement d'eau est entré en vigueur seulement depuis le 14 août 2014 et il n'y a eu aucune modification au prélèvement depuis (communication avec MEQ le 15 janvier 2020). Le numéro d'approvisionnement eau brute est le 6866.